



ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUEE D'OFFICE
DU CANAL DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

SOMMAIRE

I. BILAN FINANCIER

- 1) *Rappel des tarifs*
- 2) *Synthèse du Compte Administratif*

II. ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

III. SECURITE DES OUVRAGES

IV. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

- 1) *Travaux réalisés en 2013*
- 2) *Travaux prévisionnels*

V. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

- 1) *Travaux réalisés en 2013*
- 2) *Travaux prévisionnels*

VI. SERVICE ADMINISTRATIF

VII. DIVERS

I.BILAN FINANCIER :

1) Rappel des tarifs

Pour l'année 2013, les tarifs votés par le Comité Syndical à la majorité des syndic présents ou représentés, en date du 13 février 2013, sur l'ensemble des communes desservies par l'association, sont les suivants :

	FORFAIT EN € H.T.	
	TAXE DE PERIMETRE	TAXE D'ARROSAGE
SURFACE EN M2	TVA 19,60%	TVA 5,5%
DE 0 A 500 M2	44,27	18,98
DE 501 A 1000 M2	66,70	28,58
DE 1001 A 2000 M2	83,83	35,93
DE 2001 A 3000 M2	95,62	40,99
DE 3001 A 7060 M2	104,49	44,78
AU DELA DE 7060 M2	198,93 €/HECTARE	85,25 €/HECTARE

La confection de rôles a été supprimée des tarifs car elle n'avait plus lieu d'être.

Les tarifs applicables ont été augmentés de 2.1% par rapport à 2012 y compris l'intégration du coût de la confection des rôles.

Au 31 décembre 2013, l'association compte 1213 membres et irrigue 911 ha.

2) Synthèse du Compte Administratif

2.a. Section de Fonctionnement

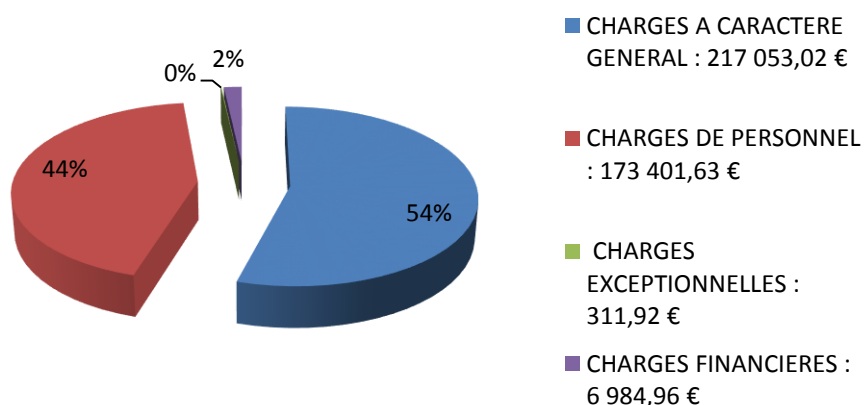
Pour 2013, les résultats globaux de la section de fonctionnement sont les suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	397 751.53	364 109.89
REPORT N-1		102 316.25
RESULTATS CUMULES	397 751.53	466 426.14

Les dépenses sont détaillées ci après :

	MONTANT EN €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	217 053.02
CHARGES DE PERSONNEL	173 401.63
CHARGES FINANCIERES	6 984.96
CHARGES EXCEPTIONNELLES	311.92
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
TOTAL	397 751.53

DEPENSES 2013



L'essentiel des dépenses est concentré en deux postes : **les charges à caractère général** et **les charges de personnel**. Ces deux postes se décomposent de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général** comprennent trois grands comptes:
 - les dépenses énergétiques des trois stations de pompage à hauteur de 34 071.50 €.
 - l'entretien et la réparation des réseaux (curage et faucardage des fossés gravitaires, entretien des stations et réseaux sous pression) à hauteur de 70 123.53 €.
 - les redevances (participation au Syndicat Mixte, redevance Agence de l'eau RM et C et poste de chargé de mission) à hauteur de 31 681.85 €
- **les charges de personnel** comprennent les salaires de l'ensemble du personnel de l'association et les charges sociales (charges patronales, cotisations aux caisses de retraite...)

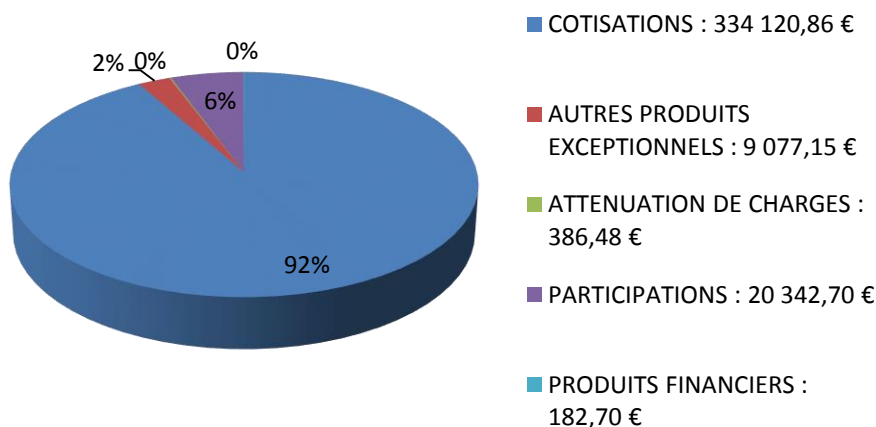
Les autres charges sont :

- **les charges financières** : elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts contractés
- **les charges exceptionnelles** : ce sont les annulations des titres sur les années antérieures
- **les autres charges de gestion courante** : ce sont les pertes irrécouvrables par le Syndicat

Les recettes sont détaillées ci après :

	MONTANT EN €
ATTENUATIONS DE CHARGES	386.48
COTISATIONS	334 120.86
PARTICIPATIONS	20 342.70
PRODUITS FINANCIERS	182.70
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 077.15
TOTAL	364 109.89

RECETTES 2013



L'essentiel des recettes est constitué par les cotisations payées par les membres de l'association.

Le montant de la recette intitulée «PARTICIPATIONS » (soit 20 342.70 €) correspond à la prime versée par EDF, dans le cadre des économies d'eau. Ce montant est proportionnel au volume d'eau économisé annuellement par l'association, par rapport à un volume de référence défini, dans le cadre d'une convention liant EDF et l'ensemble des Syndicats d'irrigation alimentés par le canal commun.

Les autres recettes sont :

- **Les atténuations de charges** : c'est le remboursement fait par la MSA pour le maintien des salaires pendant les arrêts maladies.
- **Les produits financiers** : c'est le montant des parts sociales versées par le Crédit Agricole
- **Les produits exceptionnels** : c'est le montant des remboursements (trop perçus de facture) effectués par divers organismes.

2.b : Section d'Investissement

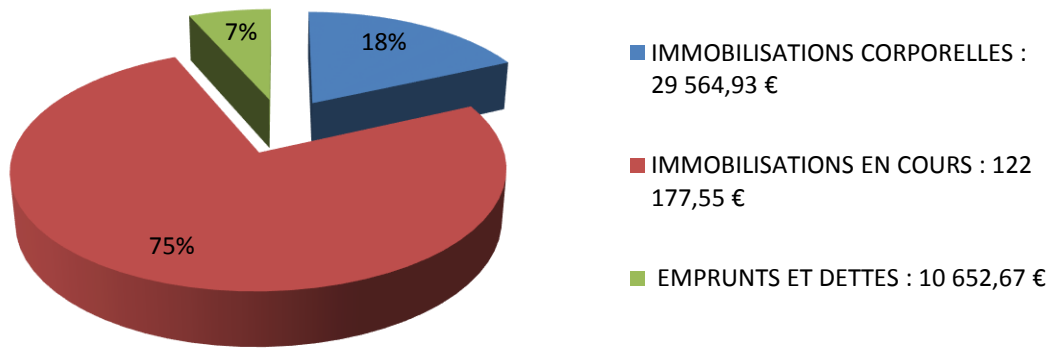
Pour 2013, les résultats globaux de la section d'investissement sont les suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	162 395.15	162 127.14
REPORT N-1		290 966.50
RESULTATS CUMULES	162 395.15	453 093.64

Le montant des dépenses est le suivant :

	MONTANT EN €
IMMOBILISATION CORPORELLES	29 564.93
IMMOBILISATIONS EN COURS	122 177.55
EMPRUNTS ET DETTES	10 652.67
TOTAL	162 395.15

DEPENSES 2013



La dépense notée « immobilisation corporelles » correspond aux travaux d'extension des irrigations réalisés sur la route des Grands Jardins, dans le cadre des travaux de reprises de voirie effectués par la commune des Taillades, ainsi qu'à l'acquisition du matériel et du logiciel pour le SIG (opération contrat de canal).

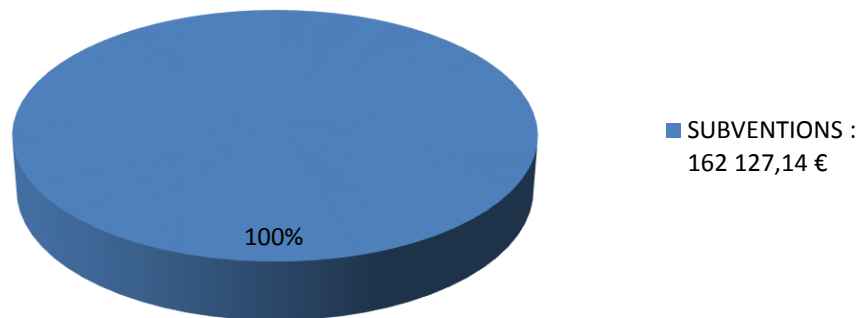
La ligne « emprunts et dettes » correspond au remboursement du capital des emprunts contractés.

La dépense notée « immobilisation en cours » correspond aux travaux de cuvelage de la ceinture, lieu dit les Hautes Vautes sur Cavaillon ainsi qu'à l'étude de faisabilité pour la modernisation du quartier Bel Air aux Taillades.

Les recettes d'investissement sont donc les suivantes :

	MONTANT EN €
SUBVENTIONS	162 127.14
TOTAL	162 127.14

RECETTES 2013



On peut remarquer que les investissements réalisés par l'Association restent possibles grâce aux aides financières accordées par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional PACA et le Conseil Général de Vaucluse.

La grande majorité des investissements réalisés sont programmés dans le Contrat de Canal, qui lie l'Association aux partenaires financiers pour 6 ans (2012/2017).

3) Situation des impayés

L'association, dont 92 % des recettes de fonctionnement proviennent des cotisations des membres, connaît tous les ans des impayés, que le Trésor Public essaye de recouvrer tout au long de l'année.

Ces impayés engendrent un surcôt de travail pour le service, et ceux du Trésor Public, et limitent les interventions de l'association dans l'entretien des ouvrages.

CONCLUSION :

L'analyse du compte administratif 2013 montre encore la bonne santé et la bonne gestion de l'Association, qui assume ses charges d'exploitation mais qui reste dépendante d'aides financières extérieures pour la réalisation de ses travaux d'investissements, nécessaires à l'amélioration du service rendu aux membres de l'association.

On note une baisse sensible du montant des travaux d'investissement, par rapport à 2012, du fait de la réalisation des actions prévues au contrat de canal.

II.ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

L'entretien s'est fait selon différentes catégories :

- **Entretien annuel des canaux** : il correspond au curage et au faucardage des fossés gravitaires. Suite à un marché public, cette prestation est désormais effectuée par un nouveau prestataire extérieur (ENTREPRISE RIEU) en hiver et en été. Le linéaire entretenu est d'environ 14 km. Une partie du curage est réalisé mécaniquement. Le faucardage estival des canaux nécessite une coupure ponctuelle des filioles. Ces coupures sont gérées par les agents de l'Association, en fonction de l'avancement du prestataire. Le service réalise également annuellement pendant la période de chômage, la remise à niveau des berges et la destruction de « canniers ». Cette opération s'effectue sur des secteurs précis et délimité. Elle permet de stabiliser les berges des canaux et de les rendre accessible pour le faucardage.
- **Entretien et la réparation des réseaux sous pression** : cela correspond aux réparations des fuites sur le réseau et au remplacement des éléments constitutifs des réseaux (vannes, bornes...)
- **Entretien des stations de pompage** : cela correspond à l'entretien des pompes et des armoires électriques. Pour cette année, une pompe de Logis Neuf a été remise en état. Par ailleurs, l'ensemble des pompes a été vérifiée préventivement par analyse vibratoire.

III.SECURITE DES OUVRAGES

La sécurité des ouvrages (et des agents) passe par les contrôles réglementaires des installations électriques et des appareils de levage. Ce contrôle a été effectué annuellement par un organisme agréé en fin d'année.

L'association a mis à jour son Document Unique, afin de lister tous les risques professionnels nouveaux liés à son activité.

IV. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

1) Travaux réalisés en 2013

Les principaux travaux sont :

- La mise en basse pression du départ de la filiole de la Campanette par SNPR.
- L'extension du réseau pression accompagnée de la reprise des branchements particuliers sur la route des Grands Jardins, commune des Taillades, par la SNPR

2) Travaux prévisionnels

- Sans objet

V. TRAVAUX ET ACTIONS DU CONTRAT DE CANAL

1) Travaux et actions réalisés en 2013

Les principaux travaux sont :

- Une étude de faisabilité pour la modernisation du quartier Bel Air, commune des Taillades par le bureau HYDRIE.
- Le cuvelage de la ceinture, quartier des Hautes Vautes, commune de Cavaillon : cela représente 180 ml de caniveau. Les travaux ont été réalisés par SNPR, via un marché public.
- Acquisition du matériel et du logiciel pour la mise en place du SIG sur tout le périmètre de l'ASCO
- Création d'un site internet
- Schéma Directeur d'Irrigation

2) Travaux et actions prévisionnels :

Les prévisions de travaux ou études pour 2014 sont les suivants :

- Suite et fin du Schéma Directeur d'Irrigation
- Modernisation des irrigations sur le quartier Bel Air, commune des Taillades, tranche 1 et 2

VI. SERVICE ADMINISTRATIF

L'ensemble des besoins administratifs est assuré par le personnel commun aux associations du canal du Cabedan Neuf, de la Basse Plaine, de la Mayre des Jourdans, et du Sénot.

Ces services sont localisés dans des bureaux communs aux quatre associations, sur la commune de Cavaillon.

Les missions des services administratifs sont :

- Accueil du public (physique et téléphonique)
- Etablissement et suivi du rôle (mise à jour, édition des titres, des annulations...)
- Suivi des propriétaires de l'association (vente de parcelle, mise à jour des propriétaires...)
- Organisation des réunions des conseils syndicaux et des assemblées de propriétaires
- Gestion de la comptabilité avec la Trésorerie de Cavaillon

VII. DIVERS:

L'ASCO doit déménager ses bureaux sur la commune des Taillades, à proximité du Moulin, au droit du canal commun.

Des travaux de réhabilitation des locaux ont été engagés par le Syndicat Mixte pour rendre le bâtiment utilisable par les services. La fin des travaux est prévue pour l'automne.